

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)  
 (Seconde partie)  
 (Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II - 3

présenté par  
 le Gouvernement

-----  
**ARTICLE 48**

**État B****Mission "Aide publique au développement"**

I. – Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Aide économique et financière au développement	0	2 014 081
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	757 280
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Développement solidaire et migrations	0	24 227
<b>TOTAUX</b>	0	2 795 588
<b>SOLDE</b>	-2 795 588	

II. – Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Aide économique et financière au développement	0	1 032 923
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	965 149
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Développement solidaire et migrations	0	26 459
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>2 024 531</b>
<b>SOLDE</b>	<b>-2 024 531</b>	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

1) une majoration de crédits destinée à abonder, à titre non reconductible et conformément au souhait exprimé par votre commission des finances, de 722 600 € (en autorisations d'engagement et crédits de paiement) le plafond de la mission « Aide publique au développement ».

Ces crédits seront imputés de la façon suivante :

663 300 € sur le programme « Solidarité à l'égard des pays en développement », action 02 « Coopération bilatérale », titre 6, catégorie 64 ;

59 300 € sur le programme « Solidarité à l'égard des pays en développement », action 05 « Coopération multilatérale », titre 6, catégorie 64.

2) une minoration des crédits de 3 518 188 € en autorisations d'engagement et 2 747 131 € en crédits de paiement destinée à gager les ouvertures de crédits opérées lors de la discussion de la seconde partie du projet de loi de finances.

Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- 2 014 081 € en autorisations d'engagement et – 1 032 923 € en crédits de paiement sur le programme « Aide économique et financière au développement » ;

- 1 479 880 € en autorisations d'engagement et – 1 687 749 € en crédits de paiement sur le programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » ;

---

- 24 227 € en autorisations d'engagement et – 26 49 € en crédits de paiement sur le programme « Développement solidaire et migrations ».